



CHARTRE DES TRANSITIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES (TSE)

du Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique (CREAD)

Adoptée le 18 juin 2026

Version pour vote en CU suite à consultation et révision référentes TSE

Préambule :

Depuis 2020 le CREAD porte une réflexion sur l'intégration des enjeux des transitions socio-environnementales (TSE) dans ses activités.

Un groupe de travail transversal TSE s'est constitué et rassemble 25 membres (enseignant·es-chercheur·es, doctorant·es, ingénieue·s, chercheur·es associé·es...) à cette date. Trois co-référent·es TSE ont été nommé·es et animent les différents sous-groupes de travail qui se sont constitués : empreinte carbone de la recherche ; enseignement et formation ; animation et communication. Plusieurs activités ont pu être menées ces dernières années : bilan carbone du CREAD, séminaires de recherche, expérimentations et création de formation autour des enjeux des TSE.

Cette réflexion sur l'intégration des TSE dans les sciences de l'éducation et de la formation s'inscrit dans le cadre des orientations nationales engageant l'Enseignement Supérieur et la Recherche tels que l'[Avis n°2022-43 du Comité d'Ethique du CNRS \(COMETS\)](#) : « Intégrer les enjeux environnementaux à la conduite de la recherche – Une responsabilité éthique » et [la note de cadrage du MEST \(2023\)](#) sur la formation des étudiant·es à la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS), eux-mêmes basés sur [le cadre de référence européen GreenComp](#) pour les compétences en matière de durabilité.

En 2025, notre unité de recherche a souhaité se doter d'une charte à la fois engageante et opérationnelle pour valoriser ses réalisations, concrétiser ses intentions et monter progressivement en puissance dans leur mise en œuvre.

Pour ce faire, un groupe de travail s'est appuyé sur les préconisations issues des schémas directeurs TSE de nos deux universités de tutelle : [le Schéma directeur du Développement durable et de la Responsabilité sociétale \(DDRS\)](#) de l'UBO (2024-2028) et [le Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions \(SPOT\)](#) de l'Université Rennes 2 (2025-2030). Une revue des chartes TSE disponibles a été menée et nous remercions les unités de recherches qui ont bien voulu mettre à notre disposition ces chartes pour nous en inspirer (VIPS, LIDILE).

Ce projet de charte a ensuite été soumis à consultation de l'ensemble des membres du CREAD puis adopté en Conseil d'Unité. Elle a été présentée au Séminaire de Rentrée d'octobre 2026 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2027.

Cette charte est dotée d'un plan d'action opérationnel à court, moyen et long terme sur la période 2026-2034, correspondant la fin du prochain contrat établissement (2028-2034). Elle est révisable en cours de période.

Ce plan d'action se compose de trois étapes :

- Court terme : ce qui est déjà mis en place, à pérenniser.
- Moyen terme : ce qui est déjà en réflexion, à consolider.

- Long terme : des ambitions sur lesquelles se projeter.

Orientations stratégiques

1 Pour des TSE ancrées dans le projet politique du CREAD

- Un groupe de travail TSE actif et soutenu
- Un bilan carbone actualisé et rigoureux
- Les actions et projets de recherche autour des TSE valorisées
- Un personnel sensibilisé et formé aux enjeux TSE

2 Pour des sciences de l'éducation et de la formation impliquées

- Séminaires de recherche autour des enjeux des TSE
- Sensibilisation et formation des membres rattachés au CREAD
- Impulser l'intégration des TSE dans les enseignements
- Pour une science ouverte et mutualisée

3 Pour des déplacements plus responsables

- Favoriser les modes de déplacements sobres (train, covoiturage, transports en commun)
- Limitation et optimisation des déplacements à l'international
- Hybridation présentiel/distanciel dès que possible

4 Pour des achats plus durables

- Une politique d'achat axée sur la réutilisation, la réparation, la mutualisation
- Intégrer une préoccupation pour les TSE dans les appels d'offre

5 Pour des événements plus exemplaires

- Mise en œuvre d'une démarche zéro déchet
- Pour des repas végétariens et issus de filières éco-responsables.

6 Pour un usage du numérique plus sobre

- Favoriser des outils de communication collaboratifs
- Gestion durable du parc informatique

7 Pour une occupation des bureaux plus économe

- Favoriser les eco-gestes pour la préservation des ressources (lumière, eau, chauffage)
- Encourager une gestion des déchets basée sur le tri sélectif et le compostage